

Bourgogne-Franche-Comté, Côte-d'Or
Éguilly
bief 11 du versant Yonne

site de l'écluse 11 du versant Yonne, dite d'Eguilly (canal de Bourgogne)

Références du dossier

Numéro de dossier : IA21003618
Date de l'enquête initiale : 2007
Date(s) de rédaction : 2008, 2011
Cadre de l'étude : enquête thématique régionale canaux de Bourgogne
Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : site d'écluse
Appellation : écluse 11 du versant Yonne, dite d'Eguilly
Parties constituant non étudiées : maison, écluse, puits

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : isolé
Réseau hydrographique : canal de Bourgogne
Références cadastrales :

Historique

Ensemble mis en place pour la section du canal ouverte à la circulation en 1832 (de Pont-de-Pany à Tonnerre). La maison éclusière a été implicitement construite d'après le modèle fourni en 1811 par l'ingénieur Foucherot, visé en 1812 par l'ingénieur Sutil (Archives départementales de l'Yonne, 3 S 87). L'écluse a été allongée lors de la mise au gabarit Freycinet à partir de 1879 (Henri Bazin, "Notice sur l'allongement des écluses du canal de Bourgogne", Annales des Ponts et Chaussées, 1885, t. 1, p. 450-463). Sur des plans des années 1860 (Archives départementales de la Côte-d'Or, SM 22520), rives droite et gauche du bief, échanges d'eau entre les contre-fossés, le canal et l'Armançon. Sur ces mêmes plans, on peut voir que la partie agricole est une écurie et que les jardins se trouvaient rive gauche.

Période(s) principale(s) : 1er quart 19e siècle, 4e quart 19e siècle
Dates : 1811 (daté par travaux historiques), 1879 (daté par travaux historiques)
Auteur(s) de l'oeuvre : Jacques Foucherot (ingénieur des Ponts et Chaussées, attribution par travaux historiques)

Description

La maison éclusière est située sur la rive droite. Extension latérale à usage agricole. Elles sont réunies sous une même toiture de tuiles mécaniques et construites en moellons enduits. Pignon droit : fenêtre rectangulaire et fenêtre sous arc segmentaire (avec encadrement de briques) superposées. Accès au soubassement par quatre portes sur la façade postérieure. Puits à droite.

Éléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : calcaire ; enduit ; moellon sans chaîne en pierre de taille
Matériau(x) de couverture : tuile mécanique
Étage(s) ou vaisseau(x) : étage de soubassement, étage en surcroît
Type(s) de couverture : toit à longs pans ; pignon couvert

Typologies et état de conservation

Typologies : Maison de type « Foucherot ». Elle se distingue par un plan rectangulaire et une toiture à longs pans, avec un mur gouttereau parallèle au sas de l'écluse. Elle se compose d'une cave qui parfois prend les proportions d'un étage de soubassement selon le talus, d'un rez-de-chaussée et d'un étage en surcroît. Les baies du rez-de-chaussée, une porte encadrée par deux fenêtres, sont rectangulaires. A l'étage, au niveau des murs-pignons, elles adoptent une forme en plein-cintre ou semi-circulaire.

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété publique

Références documentaires

Bibliographie

- **BAZIN, Henri. Notice sur l'allongement des écluses du canal de Bourgogne. Annales des Ponts et Chaussées, T. 1. 1885.**
BAZIN, Henri. *Notice sur l'allongement des écluses du canal de Bourgogne. Annales des Ponts et Chaussées*, T. 1. 1885.
p. 450-463

Illustrations



Vue d'ensemble du site d'écluse.
Phot. Pierre-Marie Barbe-Richaud
IVR26_20112103746NUC4AQ

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :

présentation du canal de Bourgogne (canaux de Bourgogne) (IA21003645)

synthèse sur les sites d'écluse du canal de Bourgogne (canal de Bourgogne) (IA21004059)

Oeuvre(s) contenue(s) :

Auteur(s) du dossier : Virginie Ingenuaud, Cécile Lestienne, Virginie Malherbe, Aurélie Lallement

Copyright(s) : (c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Vue d'ensemble du site d'écluse.

IVR26_20112103746NUC4AQ

Auteur de l'illustration : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Date de prise de vue : 2011

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation